

&THIQUE ARCHITECTURE
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Chemin de la Mendillone
69650 ST GERMAIN AU MONT D OR
894 061 829 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 5 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 5 septembre,
A 9 heures,

Madame Astrid FRERY,
demeurant 1 Chemin de la Mendillonne 69650 ST GERMAIN AU MONT D OR,

Propriétaire de la totalité des 150 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
&THIQUE ARCHITECTURE,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 1 Chemin de la Mendillone, 69650 ST GERMAIN AU MONT D OR au 15 rue Denuzière 69002 LYON à compter du 5 septembre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au : 15 rue Denuzière 69002 LYON"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Astrid FRERY

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Astrid FRERY
(sarl.ethique.archi@gmail.com)
Date : 05/09/2024 17:11:23
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par email :
306570

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

